



Municipalité de Chavannes-le-Veyron
1148 Chavannes-le-Veyron

Chavannes, le 22 mai 2024

Préavis n° 01/2024 de la Municipalité au Conseil Général du 17 juin 2024

OBJET : Comptes 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères,

Les comptes pour l'exercice 2023 se soldent avec un excédent de charges de **CHF 29'142,93** après amortissements et mouvements aux fonds de réserves.

Les charges totales se montent à CHF 744'917,15, soit supérieures de CHF 4'817,15 par rapport au budget (0,65%) et inférieures de CHF 5'701,07 (0,76%) par rapport aux comptes 2022.

Les revenus totaux se montent à CHF 715'774,22, soit supérieurs de CHF 45'634,22 par rapport au budget (6,81%) et inférieurs de CHF 24'097,81 (-3,26) % par rapport aux comptes 2022.

L'excédent de charges est porté en diminution du capital qui s'élève à CHF 494'038,69 au 31 décembre 2023, sur un bilan total de CHF 1'086'999,62.

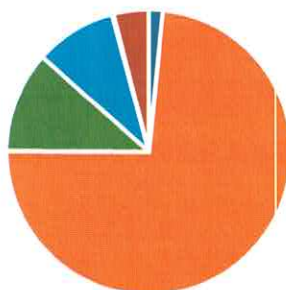
Par rapport au budget 2023, les principaux dépassements des charges et des produits sont le résultat des éléments suivants :

Bilan :

9153.0 + 9153.6 Actions SAPJV – suite à la décision de l'AG de la SAPJV du 5 mai 2023, la valeur nominale des 80 actions comprises dans le dossier « titres » de la commune a été réduite de Fr. 100.- à Fr. 50.- par action. Le montant de Fr. 4'000.- a été remboursé et versé à la commune.

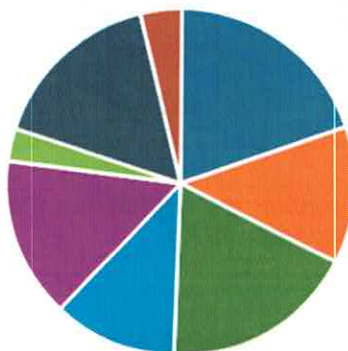
Les graphiques suivants montrent d'où vient et où va l'argent :

D'où vient l'argent ?



Administration générale 1.59%	Finances 73.48%
Domaine et Bâtiments 11.54%	Travaux 9.24%
Instruction publique et cultes 0.06%	Police 0.11%
Sécurité sociale 0%	Services industriels 3.99%

Où va l'argent ?



Administration Générale 19.65 %	Finances 12.72 %
Domaines et Bâtiments 18.09 %	Travaux 11.52 %
Instruction publique et cultes 15.01 %	Police 3.06 %
Sécurité sociale 16.12 %	Services industriels 3.83%

Fonctionnement :

➤ 1 Administration générale :

11 Administration : Compte 11.301 Fr. 43'051.45 (budget Fr. 35'000.-) - augmentation des heures travaillées de la greffe municipale suite à l'absence maladie du boursier.

11.305 Fr. 2'722.55 (budget Fr. 1'400.-) – Assurance accidents et maladie – augmentation des charges sociales relatives au point précédemment mentionné et correctif pour 2022.

11.306 – Fr. 2'084,45 (budget Fr. 500.-) Personnel : remboursement de frais – remboursement des indemnités au CODIR de l'ASICOVV de Fr. 1'743,75. Pour la compensation, voir le compte 11.431 (Emoluments divers).

11.318.4 – Fr. 9'486,95 (budget Fr. 5'000.-) - Frais divers & honoraires – mandat périodique donné à la fiduciaire GRF pour le remplacement du boursier pendant son absence et part communale des honoraires de Proconseil pour le projet de centrale de biogaz.

11.365.2 – Fr. 4'135,94 (budget Fr. 0.-) Cotisation ASPIC (Piscine des Chavannes à Cossonay) – participation supplémentaire de Fr. 4'135.94 suite au déficit 2022/2023. Il faut préciser que ce montant est en supplément des CHF 440.- déjà versés par enfant scolarisé dans le groupement scolaire de Cossonay (compte 52.352 ASICOPÉ Groupement écolage secondaire). Coût global annuel pour 2023, Fr. 95,55/habitant.

11.431 – Fr. 3'977.00 (budget Fr. 1'500.-) Emoluments divers – encaissement de plusieurs permis de construire.

11.436 Fr. 7'325,95 (budget Fr. 0.-) – Remboursement de tiers – reçu des indemnités au CODIR des association intercommunales reversées, en partie, aux Municipaux lors de participation au CODIR. Participation de la Commune de Mauraz pour les travaux administratifs du contrôle des habitants exécutés par la préposée de Chavannes-le-Veyron.

➤ 2 Finances

21 Impôts : total des produits de Fr.389'354.82 (budget Fr. 342'190.-)

Augmentation des rentrées d'impôts (Impôts sur le revenu des personnes physiques et morales et droits de mutation) de Fr. 42'388,34 (+12,22%) par rapport aux rentrées effectives 2022.

22 Service financier / Compte 22.352 Service financier : augmentation de charges effectives de Fr. 5'938,00 pour la participation de la commune au fonds de péréquation entre 2022 et 2023.

Compte 22.452 – Remboursement à la Commune sur le fonds de péréquation et les couches thématiques : diminution de Fr. 22'888.00 des produits entre 2022 et 2023 (moins de charges routières en 2023 qu'en 2022).

➤ 3 Domaines et Bâtiments

32.318 Fr. 63'892,50 (budget Fr. 36'500.00) Exploitation des bois et débardage - Augmentation de l'exploitation de bois aux Bois de Sise, Bois de la Foule, Le St-Laurent (voir aussi compte 32.435 Ventes diverses de bois).

35.301 Fr. 7'030, 55 (budget Fr. 3'000.00) Conciergerie du Collège – salaire du 4^{ème} trimestre 2022 versé en 2023 selon une nouvelle convention.

35.312 Fr. 6'407,00 (budget Fr. 11'500.00) Energie et combustible – contrairement aux autres années, il n'y a eu qu'un seul remplissage de la citerne du collège. Le deuxième a été fait le 15 février 2024.

35.314 Fr. 946,40 (budget Fr. 30'000.00) Entretien des bâtiments – la rénovation de la toiture du local du feu n'a pas été effectuée.

35.314.2 Fr. 3'129.00 (budget Fr. 0.00) Entretien du Collège – contrôle périodique des installations électriques et curage des canalisations du collège.

➤ 4 Travaux

43 Routes / 43.314 Fr. 10'500,10 (budget Fr. 20'000.00) Entretien du réseau routier – certains travaux non exécutés.

45 Ordures ménagères et décharge – on relève une augmentation du volume des objets encombrants. Comme ce compte doit s'autofinancer, on remarque que les produits couvrent les charges avec un excédent de produit de Fr. 949,70 versé à la réserve affectée.

46 Réseaux d'égouts et d'épuration – actuellement, les produits ne couvrent pas les charges qui sont supérieures de Fr. 5'549,55. Ce montant a été prélevé à la réserve affectée, compte no. 9280.0. Le budget 2023 prévoyait un prélèvement de Fr. 12'500.- pour compenser les charges estimées.

➤ 5 Instruction Publique et cultes

52 Enseignement secondaire Fr. 25'363,73 (budget Fr. 21'200.00) – augmentation des coûts de 91,5 % par rapport aux comptes 2022. La répartition des charges communales se fait par répartition des habitants et des élèves. Il est à relever qu'en 2022, 1 seul élève avait fréquenté l'école secondaire (sur 155 habitants), alors qu'en 2023, c'est 6 élèves du village (sur 163 habitants).

➤ 7 Sécurité Sociale

71.366 Fr. 5'721,10 (budget Fr. 0,-) Service social - Distribution sacs poubelles + Défibrillateur. Ce compte collecte les cotisations telles que – AIPCV pour 1 abonnement à la piscine de la Sarraz, du Cinéma Casino Cossonay pour 2 abonnements, et l'ASPIC pour 1 abonnement à la piscine des Chavannes à Cossonay. Tous ces abonnements sont à disposition des habitants de la commune. De plus, tous les frais de sacs à poubelles et ceux relatifs au défibrillateur sont regroupés également dans ce compte.

72.351 Fr. 73'982,60 (budget Fr. 59'000.00) DSAS facture sociale cantonale – augmentation des coûts de 21% par rapport aux comptes 2022.

➤ 8 Services Industriels

81.427 Fr. 1'660.00 (budget Fr. 1'200.00) Locations des compteurs d'eau – augmentation des revenus suite à la décision de la Municipalité d'augmenter le tarif de la location des compteurs dès 2023.

De manière globale, le déficit budgété a pu être réduit de plus de 50%. Exceptés les charges cantonales liées à l'enseignement et à la facture sociale, nos dépenses ont été bien maîtrisées. Ce résultat est principalement dû à la prudence de l'exécutif.

Préavis n° 01/2024 – Comptes 2023

Pour le calcul de la péréquation canton/communes, la prise en compte du point d'impôt actuel est favorable pour cette période. Voici son évolution durant ces 5 dernières années :

2017	CHF 3'783.-
2018	CHF 4'956.-
2019	CHF 3'046.-
2020	CHF 3'875.-
2021	CHF 4'277.-
2022	CHF 4'297.-
2023	CHF 4'583.- (estimation provisoire, soit Fr. 29,01/hab.)

Ce dernier chiffre est à mettre en comparaison avec la moyenne cantonale du point d'impôt péréquatif qui s'élève actuellement à CHF 46.-/habitant.

En ce qui concerne la trésorerie, il faut tenir compte du décalage entre la confirmation des effets de la péréquation 2023 (attente de validation des comptes pour toutes les communes vaudoises) et l'exigibilité de solde dû par notre commune (flux de trésorerie).

La **marge d'autofinancement** (ou cash-flow) est négative et s'élève à **CHF 20'513,88**. Cette valeur de marge d'autofinancement est un indicateur important. Selon les résultats de l'année 2023, il démontre qu'en cas d'éventuels financements d'investissements, nous serions obligés de recourir à l'emprunt.

Pour plus de détails concernant les différents dicastères, vous trouverez dans les comptes des annotations vous permettant d'obtenir plus d'informations.

CONCLUSIONS

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil Général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-VEYRON,

- **Vu** le préavis concernant les comptes 2023 ;
- **Ouï** le rapport de la Commission de gestion/finances ;
- **Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

D'accepter les comptes de l'exercice 2023 et d'en donner décharge à la Municipalité, ainsi qu'au boursier.

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITÉ DANS SA SÉANCE DU 13 MAI 2024

Le syndic :



Jean-Luc Reymond



La secrétaire :



Tatyana Laffely